

NATIONS UNIES

UN  
1978/11/21



Distr.  
GENERALE  
A/33/384 ✓  
S/12931  
21 novembre 1978  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  CONSEIL DE SÉCURITÉ

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-troisième session  
Point 27 de l'ordre du jour  
QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-troisième année

Lettre datée du 20 novembre 1978, adressée au Secrétaire général  
par la Présidente du Conseil des Nations Unies pour la Namibie

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'une déclaration adoptée par le Comité directeur du Conseil des Nations Unies pour la Namibie au sujet des invitations que le Gouvernement sud-africain a adressées à des journalistes et à d'autres personnes et institutions pour qu'ils assistent au déroulement des prétendues "élections" que l'Afrique du Sud organise en Namibie pour décembre 1978.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 27 de l'ordre du jour, et comme document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil des  
Nations Unies pour la  
Namibie,

(Signé) Gwendoline C. KONIE

ANNEXE

Déclaration du Conseil des Nations Unies pour la Namibie sur les  
machinations de l'Afrique du Sud en Namibie

1. L'attention du Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été appelée sur les invitations que l'Afrique du Sud a adressées à certains hommes politiques, journalistes et autres personnes, originaires surtout de pays occidentaux, pour qu'ils observent les élections illégales que l'Afrique du Sud a l'intention de tenir en Namibie au mépris des décisions du Conseil de sécurité.
2. Ces invitations ont été lancées par le prétendu Administrateur général du régime sud-africain qui occupe illégalement la Namibie. L'Afrique du Sud a promis de prendre à sa charge les dépenses des personnes invitées. Le régime illégal a affecté un demi-million de rands à cette opération de relations publiques montée de toutes pièces pour donner un semblant de crédibilité à ces élections unilatérales frauduleuses.
3. Après avoir bravé systématiquement les résolutions antérieures du Conseil de sécurité, tout récemment l'Afrique du Sud s'est abstenue de coopérer à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant la tenue d'élections libres et équitables sous la supervision et le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Tout en avançant des raisons spécieuses pour expliquer son attitude, elle a décidé une fois de plus de faire fi de la volonté unanime de la communauté internationale en organisant des élections destinées à installer un régime fantoche au pouvoir. Il s'agit là d'une nouvelle manœuvre de l'Afrique du Sud visant à faire reconnaître de facto ses perpétuelles tentatives pour empêcher le peuple namibien d'exercer véritablement son droit à l'autodétermination, et à troubler l'opinion publique internationale.
4. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie félicite les organisations et les journalistes responsables qui ont déjà refusé d'assister à ce simulacre. Il invite très instamment tous les autres à en faire de même. Le Conseil condamne le régime raciste d'Afrique du Sud pour cette tentative impudente de donner un caractère légitime à ces prétendues élections au moyen desquelles elle entend installer ses pantins au pouvoir en Namibie, au mépris complet de l'Organisation des Nations Unies.
5. Le Conseil de sécurité a condamné cette action unilatérale et a déclaré ces élections nulles et non avenues. Il a averti solennellement l'Afrique du Sud qu'aucune reconnaissance ne serait accordée ni par l'Organisation des Nations Unies ni par aucun Etat Membre à aucun représentant ou organe établi par ce processus et il a demandé à l'Afrique du Sud d'annuler immédiatement ces élections [résolution 439 (1978)]. Les invitations que l'Afrique du Sud a adressées à certains hommes politiques, journalistes et autres personnes pour qu'ils assistent au simulacre d'élections en Namibie sont une nouvelle manifestation du mépris arrogant que l'Afrique du Sud continue à opposer au Conseil de sécurité et à l'ensemble des Nations Unies. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie appelle l'attention du Conseil de sécurité sur ce nouveau défi de l'Afrique du Sud à son autorité et exprime l'espoir que le Conseil de sécurité engagera une action appropriée.